

Règlement du concours

à lire très attentivement

1 Le Concours « **Meilleurs Franchisés & Partenaires de France** » a été créé en 1987 par l'IREF, Fédération des réseaux européens de partenariat et de franchise, sous le haut patronage du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Il est ouvert :

• aux franchisés ou partenaires indépendants, présentés par leur franchiseur ou partenaire principal, parmi les plus performants du réseau (un maximum de 3 par réseau) et éventuellement parrainés par une personnalité (banquier, membre d'une chambre de commerce, d'un syndicat professionnel, expert-comptable, avocat, etc.).

• aux personnalités à titre intuitu personae, ayant oeuvré au service du commerce organisé ou de l'économie française.

2 Ne peuvent concourir que les franchisés ou partenaires ayant au moins deux exercices sociaux. Un délai de trois ans est requis avant de pouvoir représenter un candidat ayant déjà concouru.

3 Le dossier de candidature doit être rempli par le franchisé ou partenaire Indépendant, aidé éventuellement de son franchiseur ou partenaire principal, ou de son conseiller habituel (expert-comptable, commissaire aux comptes, avocat, assistant technique du commerce, banquier, etc.). La participation au concours est libre sous les réserves ci-dessus. Une participation forfaitaire aux frais (cérémonie, trophée, diplôme, cocktail...) sera demandée selon les modalités précisées ci-dessous (*).

4 Pour apprécier l'activité économique, il est obligatoire de joindre les 2 derniers bilans et comptes de résultats et le cas échéant, l'analyse du centre de gestion agréé.

5 Si parrainage (facultatif) : une attestation du parrain doit être fourni à l'appui de la demande. La présentation du dossier fera l'objet d'une attention particulière. Le jury

appréciera un dossier documenté (coupures de presse, témoignages, photos, vidéos, mise en valeur du point de vente, ...).

6 Les lauréats sont autorisés à utiliser dans leur communication le logo du concours en conformité avec les règles de l'IREF.

7 Le jury national est composé d'une trentaine de personnalités de compétence reconnue dans le domaine de la distribution, des services, de l'artisanat et de l'industrie.

8 Les dossiers seront adressés à :
CONCOURS IREF
104-110, Bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Tél : 09 81 69 21 30

Le jury se réunissant vers la fin du 1^{er} semestre 2019, les dossiers doivent parvenir impérativement avant le 31 mai 2019. La cérémonie de remise des trophées aura lieu dans le courant du 2^e semestre 2019.

*Participation Forfaitaire aux Frais pour la cérémonie de remise des trophées et diplômes :

- Enseigne lauréate membre de l'IREF :

Frais de participation offerts : 2 invitations gratuites (le lauréat et son accompagnateur), + diplôme, trophée, cocktail, photos, service de 95 euros par invité supplémentaire. Hors frais presse... comprenant 2 invitations + 95 euros de dîner de gala, places limitées.

- Enseigne lauréate non membre de l'IREF :

725 euros de PAF (frais d'organisation, diplôme, trophée, cocktail, photos, service de 95 euros par invité supplémentaire. Hors frais de dîner de gala, places limitées.

LE JURY

Le jury est présidé par Monsieur Pierre GOGUET, Président de CCI FRANCE (Chambres de Commerce et d'Industrie de France)

Gérard ATLAN, Past-Président du Conseil du Commerce de France, conseiller du Président

Olivier BADOT, Professeur, doyen de l'ESCP Europe

Catherine BERGAUD, Expert-comptable, associée Cabinet d'audit international MAZARS

Agnès BRICARD, Première Femme Présidente d'honneur du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (2011-2012)

Jacques CAFLER, Président d'honneur de la Fédération Française de la Franchise

Philippe CATTIAUX, Ancien Directeur du Commerce Intérieur, Vice Président de l'IREF

Pamela CESARETTI, Déléguée internationale de l'IREF, secteur Amérique latine

Jean-Philippe CHENARD, Avocat au barreau de Paris, Président de la Commission Juridique de l'IREF

Anne-Marie CLÉMENT, Membre honoraire de l'IREF

Georges DRUON, Expert en coaching

Christian EINHORN, Trésorier de l'IREF, Expert-Comptable MAZARS

Marc GOGUET, Président fondateur de PROCOS, de la FFF et de l'IREF

Diana GRIGUER, Master franchisé, Boulangeries Paul

Valérie GUILLEVIC, Déléguée Générale de l'IREF, Présidente d'Amplitude-Réso

Jean-Luc HEIMBURGER, Président de la CCI Alsace Eurométropole

Jean-Charles HERRENSCHMIDT, Président du Groupe METIN / PEUGEOT

Jean-Louis HOERLÉ, Ancien Président CCI Alsace, membre d'honneur de l'IREF

Didier HURÉ, Conseiller du Président de l'IREF, Délégué Général Honoraire du Conseil National des Professions du Cycle

Michel KAHN, Président de l'IREF, Expert en franchise et partenariat

WILLIAM G. KOEBERLÉ, Président du Conseil du Commerce de France - CDCF

Yves MARMONT, Président de la Fédération des Centres de Gestion Agréés

Jacques MATILLON, Directeur Général BUREAU VERITAS

Martine PARTRAT, Responsable du Pôle Partenariats, AIR France

Emmanuel LE ROCH, Délégué Général PROCOS

Patrick REDIN, Partenariats bancaires et institutionnels, BPI France

André RENAUDIN, Directeur Général du groupe AG2R La Mondiale

Bernadette ROUSSY, Chef de projet commerce et distribution, CCI France

Béatrice SAILLARD, Directeur des relations extérieures, AG2R La Mondiale

François SCHULZ, Responsable Pôle Franchise, BNP PARIBAS

Pierre THIVOLET, Journaliste économique

Raymond VANUXEM, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie »

Pierre Olivier VILLAIN, Avocat au Barreau de Paris, expert de l'IREF

Jean-Luc WEYL, Lauréat du Concours « Les lauréats de la Décennie » pluri-partenaire

Bénédicte SERGENT, Direction développement durable et proximité territoriale, CCI France



DOSSIER DE CANDIDATURE



32^e concours

MEILLEURS FRANCHISÉS & PARTENAIRES DE FRANCE

2019



BNP PARIBAS



à retourner avant le 31 mai 2019

Franchiseur ou partenaire principal

Enseigne du réseau :	
<input type="text"/>	
Activité principale :	Date de création du réseau :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nbre de franchisés ou partenaires :	Nbre d'unités propres :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom du responsable du réseau :	
<input type="text"/>	
Adresse du siège :	
<input type="text"/>	
Code postal :	Ville :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél :	site web :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
e-mail :	
<input type="text"/>	

Franchisé ou partenaire indépendant

Nom et prénom :	
<input type="text"/>	
Age :	Date de création de l'entreprise :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse du siège :	
<input type="text"/>	
Code postal :	Ville :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél :	
<input type="text"/>	
e-mail :	
<input type="text"/>	

À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES



contact@franchise-iref.com
www.franchise-iref.com



Pour bien compléter votre dossier de candidature

- (1) - Cocher la case utile.
 (2) - Toutes les personnes travaillant dans l'entreprise doivent être prises en compte.
 Le personnel travaillant :
 à plein temps compte pour 1,
 à mi-temps pour 0,5,
 à tiers-temps pour 0,3.
 (3) - Biffer la (les) mentions inutiles.
 (4) - Éventuellement sur feuillet séparé.

Merci de répondre à toutes les questions et de fournir tous documents illustrant vos commentaires, présentation générale ainsi que les bilans et comptes de résultats des deux derniers exercices et, le cas échéant, l'analyse du centre de gestion agréé.

Dossier à retourner à :

IREF Concours
104-110, Bd Haussmann
75379 Paris Cedex 08

avant le 31 mai 2019
dernier délai

contact@franchise-iref.com
Tél : 09 81 69 21 30
www.franchise-iref.com

VOTRE ENTREPRISE

Forme juridique (1)

Dénomination sociale
 Nom personnel Auto entrepreneur
 SARL SA ou SAS
 Autre:

Régime d'imposition (1)

Forfait Réel Réel simplifié
 Adhérez-vous à un centre de gestion agréé ?
 Si oui, lequel ?

Implantation (1)

Êtes-vous propriétaire de vos locaux ?
 Oui depuis quand ? Non
 Nbre de bureaux ou de points de vente :
 Surface totale de vente en m² (si applicable) :
 Loyer :
 Nbre d'habitants dans votre zone de chalandise :
 Vous êtes situé : En centre commercial
 En centre-ville En zone commerciale
 Dans un quartier En zone rurale
 En périphérie de ville En ZI / ZA

Personnel employé (2)

Nbre de personnes travaillant dans l'entreprise :
 dont salariés :
 Non salariés :
 Combien d'emplois avez-vous créés les 12 derniers mois :

Formation et perfectionnement

La vôtre ou celle de votre (vos) associé (s) :
 • Durée du stage initial :
 • Fréquence des stages de perfectionnement :
Assurés par :
 Votre franchiseur ou partenaire principal
 Un organisme extérieur
Celle de votre personnel :
 • Durée du stage initial :
 • Fréquence des stages de perfectionnement :
Assurés par :
 Votre franchiseur ou partenaire principal
 Un organisme extérieur

Financement

Quel est votre partenaire bancaire ?

Activité à l'export

Votre enseigne est-elle présente à l'international ?
 Non Oui Dans quels pays ?

Certification

Votre réseau est-il certifié ? Oui Non
 Si oui, par quel organisme ?

	Euros Dernier exercice clos le :	Euros Exercice antérieur clos le :
--	---	---

Données bilancielles

A. Immobilisations (valeurs brutes d'acquisitions)		
B. Total de l'actif		
C. Capitaux propres		

Données de gestion

1. Chiffre d'affaires		
2. Bénéfice avant impôts		
3. Rémunération de l'exploitant (et de son conjoint éventuellement)		
4. Montant de la marge brute commerciale (sur ventes ou services)		
5. Coût déboursé pour vos actions de publicité locale		
6. A quelle hauteur contribuez-vous au budget publicitaire national ?		

Renseignements qualitatifs

Quels services particuliers apportez-vous à la clientèle (livraison, SAV, ouverture nocturne, crédit, etc.) ? (3) :

Quelles sont vos actions de promotion, d'animation ou de publicité locale ? (4) :

Vos commentaires (4)

Décrivez les raisons qui vous font penser que vous êtes un franchisé ou partenaire performant :

Je soussigné (e) prénom/nom
 certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce questionnaire.

A le

Cachet et signature du parrain :
(facultatif)

Cachet et signature du franchiseur
ou partenaire principal :

Cachet et signature du franchisé
ou partenaire indépendant :